

NOUS

définissons la fête comme un moment partagé d'ivresse, de musique, de danse et de rencontre qui se développe en dehors des obligations liées au travail et à la productivité. La fête facilite l'expression d'émotions et d'énergies, le mélange des classes sociales, des générations et des cultures. La fête est un générateur d'activités économiques et un soutien à la création. Pour ces raisons, la fête est bénéfique aux individus et à la société.

POU

VOIR FAIRE LEVER DU SOLEIL

ple illégal de danser dans une discothèque passé 5 h du matin et il est devenu extrêmement compliqué d'organiser une fête dans un champ jusqu'au lever du soleil.

Les horaires définis par l'administration sont trop chiches et trop stricts pour être compatibles avec l'esprit de la fête. Il nous paraît légitime de vouloir

LA FÊTE JUSQU'AU

Dans ce sens
**NOUS VOULONS
POUVOIR FAIRE
LA FÊTE JUSQU'AU
LEVER DU SOLEIL**
demande:

- une révision de la Loi cantonale sur la restauration, le débit de boisson et l'hébergement (LRDBRH) I 2 21 Art.18 concernant l'horaire d'exploitation maximal des dancings (F), des cabarets-dancing (G), buvettes (H) et buvettes temporaires (I) comme suit:

«les dancings, les cabarets-dancing, buvettes et buvettes temporaires sont soumis à une demande d'autorisation dans laquelle ils définissent eux-mêmes leurs horaires d'ouverture.»

- un allègement des démarches d'obtention d'autorisation pour les buvettes temporaires.
- une plus grande tolérance et ouverture d'esprit des genevois en ce qui concerne les bruits et les sons relatifs à la fête.

PÉTITION AU CONSEIL D'ÉTAT
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

VOULONS

Nous regrettons que la loi actuelle soit empreinte d'une morale et d'une vision de la fête qui sont aujourd'hui dépassées.

Nous regrettons que les habitudes arbitraires en matière d'application de la loi et de délivrance d'autorisations ne permettent pas aux citoyens genevois, adultes et responsables, de vivre pleinement et consciemment les moments festifs. Il est par exem-

VOIR

FAIRE

gérer de manière personnelle le temps de la fête, sans se mettre en port-à-faux avec la loi.

Nous voulons retrouver la possibilité de jouir du temps et de l'espace dans une optique festive spontanée.

LEVER DU SOLEIL

Les formules de la présente pétition sont à renvoyer à:

 Marie-Avril BERTHET / Frédéric POST
rue de la Truite 4 bis
1205 Genève

d'ici au 15 mars 2009.

contact: frederic.post@gmx.net,
contact@raisonsociale.ch



Nom & prénom

Adresse

Signature

1

2

3



4

5

6

7

8

9

10

11

La fête est une pratique aussi vieille que la culture humaine. L'histoire de notre ville est intimement liée à un débat public autour du droit ou non de faire la fête.

À Genève, il n'y a plus de carnaval depuis 1481, soit un demi-siècle avant la Réforme, pas la faute de Calvin. Avant cette interdiction, se sont succédés près de 1600 ans d'histoire carnavalesque qui ont fait de Genève une ville. Au XV^e siècle, grâce à ses foires de renommée européenne essentiellement, la population de la ville a doublé avec l'afflux de populations rurales et l'installation de communautés étrangères venues faire du commerce et de la banque. Le carnaval médiéval renversait des valeurs sociales et religieuses (le charivari). Il sera interdit pour préserver l'ordre public.

Plus récemment, des générations d'hommes et de femmes se sont battus pour libérer le corps, l'intimité et les relations sociales. La perception et la pratique de la fête ont logiquement beaucoup changé. Il est temps de l'inscrire dans la loi. Pendant deux décennies, les lieux alternatifs ont offert un espace de liberté festive magnifique dans le cadre privé. Nous sommes la génération suivante, nous avons connu ces espaces qui aujourd'hui n'existent plus. Mais notre pratique de la fête perdure. Nous avons senti la nécessité intime et l'obligation civique de nous questionner quant à la pratique festive et de partager les fruits de cette réflexion avec nos concitoyens genevois.

La fête ne doit pas nuire à ceux qui n'y prennent pas part ou à ceux dont c'est l'activité professionnelle. Il est normal que ceux qui festoient en tiennent compte. Mais il est essentiel de rappeler que le bien être physique ne tient pas dans les limites d'une définition médicale. Il incombe à chacun de s'informer et définir les conditions de son bien-être. Il est liberticide d'imposer une limite à ceux qui jouissent de la fête sans déranger personne. La fête est aussi légère que vitale.

La fête remet en question la logique de notre quotidien: l'accumulation de richesses par le travail (la capitalisation) et la productivité, effectives ou de savoir. La fête n'est pas la révolution, elle rejoue sans cesse le retour au quotidien. Mais l'espace festif ne peut pas être une miette du

quotidien: la fête demande toujours du temps, de la spontanéité parfois.

Nous sommes, comme tous nos concitoyens, les maillons d'une chaîne sociale dont les conditions d'existence sont définies par des impératifs économiques qui nous échappent. Mais nous défendons des valeurs. Et nous désirons mettre en lumière la valeur sociale de notre pratique et nous inscrire dans le débat démocratique. Ainsi, il nous semble indispensable de rappeler que:

- Nous avons besoin d'espaces de liberté qui échappent à toute obligation vitale, car ces espaces sont des vides poétiques qui nous permettent de nous retrouver en communauté d'êtres humains.
- La fête nous permet de diffuser et partager des objets culturels en écoutant ou jouant de la musique, en dansant, en parlant. Elle a le pouvoir de souder une communauté, pas simplement de nous côtoyer comme voisins, collègues, clients, usagers, groupes d'intérêts, etc. Accepter la fête, c'est aussi avoir une attitude plus ouverte et communautaire face à des bruits occasionnels.
- L'ivresse au sens large, soit l'abandon de soi dans les émotions, la musique, la perte de temps est nécessaire aux individus, donc à la société. Elle a existé à toutes les époques et dans toutes les sociétés. La fête permet de canaliser ce besoin d'ivresse dans des conditions et un espace-temps adéquats.

Le Canton de Genève a réglementé la fête dans les limites nécessaires à la régénération de la force de travail d'un individu. Ces limites sont absurdes, tant du point de vue de la liberté individuelle que de la logique: pourquoi une discothèque peut-elle être ouverte toute la nuit mais doit-elle impérativement fermer à 5 h, à l'heure où les gens commencent à se réveiller? Dans les conditions actuelles, les autorisations nécessaires, multipliées à l'infini, ne représentent pas une barrière définitive mais tangible à l'organisation de fêtes spontanées ou de petite envergure. La volonté politique et l'habitude ont fait disparaître arbitrairement les autorisations après 5 h du matin.

Plus de liberté c'est plus de responsabilité pour ceux qui en jouissent! La fête est une vraie pratique culturelle! Nous voulons pouvoir faire la fête jusqu'au lever du soleil!